



Département : AISNE.  
Arrondissement : SOISSONS.  
Canton : Villers-Cotterêts.

## **MAIRIE DE VIVIERES**

4, rue de l'Escadron de Gironde  
02600 VIVIERES  
Tel Fax : 03 23 72 71 04  
[vivieres2@wanadoo.fr](mailto:vivieres2@wanadoo.fr)

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014**

Etaient présents : Mrs Georges GOURLAND, Rémi VANLERBERGHE, Francis HERMAND, Francis HONORE, Marc-Antoine PHILIPPE, Sébastien FOIX et Christophe STANLEY.

Représenté : André POMMIER par Rémi VANLERBERGHE  
Absents excusés : Mireille LAGNEAUX, Jean-Pierre BAUDIN.  
Absente : Sylvie BERNARD,

Secrétaire de séance : Sébastien FOIX.

#### **1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013 :**

Après lecture faite par Monsieur Sébastien FOIX, le compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2013 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

#### **2 - SCOLARITE EXTERIEURE VILLERS COTTERETS :**

Le Maire-Adjoint informe que comme chaque année à la même époque nous venons de recevoir la convention de participation aux frais scolaires pour les enfants de la Commune, scolarisés à Villers Cotterêts. Pour 2013-2014, le nombre d'enfants est de 7 et le coût de scolarisation a été revalorisé pour être porté à 369,50 € par

élève. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représenté, le tarif 2013-2014 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **3 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE :**

Monsieur l'adjoint au maire fait part au conseil municipal de la réception d'un chèque de l'entreprise CDC FAST pour le remboursement d'un trop perçu de 187,38 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représenté le chèque de CDC FAST de 187,38 €.

### **4 - ADHESION A L'USEDA DE FRESNOY LE GRAND :**

Monsieur l'adjoint au maire informe l'assemblée que la ville de Fresnoy le Grand a sollicité son adhésion à l'USEDA. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 5 avril 2013.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire et en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Fresnoy le Grand.

### **5 - VENTE BELIER ET CANALISATION :**

L'ancien bélier cadastré AB9 lieu-dit « La Fontaine Sainte Clotilde » et sa canalisation (pour 2a 07ca), qui ne sont plus d'utilité pour l'alimentation en eau potable de la commune, ont été vendus et les actes notariés ont été signés en décembre 2013 selon les procédures en vigueur. Le nouveau propriétaire a réglé la somme de 1 000,00 € qui sont en attente de régularisation pour la Trésorerie. Nous ne pouvons sortir ces biens de l'actif car ils n'y figurent pas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représenté, décide de passer cette recette au compte 7788 - Produits exceptionnels divers.

### **6 - DESSOUCHAGE ET CONVENTION DES JARDINS A LOUER :**

Un devis a été adressé à la mairie pour le dessouchage des jardins communaux qui vont être mis à la location. Il s'élève à 550,00€. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis, à l'unanimité des membres présents et représenté et autorise l'adjoint au maire à signer le document.

D'autre part, dans une délibération du 17 octobre 2013, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer les conventions avec les personnes intéressées pour une location de jardin communal. Ces conventions seront valables un an renouvelable par reconduction tacite. Le prix de location annuelle s'élèvera à 22,00 € pour chaque parcelle de jardin communal loué.

Une clause sera ajoutée au bail de Monsieur Jacky CHAUVIN, incluant les jardins communaux qu'il cultive.

## **7 - LOCATION APPARTEMENT 17 RUE DU CHATEAU :**

L'appartement du 17 rue du Château, libre depuis fin décembre, ne peut être reloué en l'état. Des travaux sont à envisager, notamment la porte d'accès au grenier doit être remise de sorte que la commune puisse accéder à ce local sans passer par l'appartement. D'autre part, il faut faire estimer la valeur de location par un professionnel de l'immobilier dans le secteur, afin d'avoir un prix au plus juste de la valeur du bien.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Syndicat Scolaire : une réunion syndicale a eu lieu le 13 février dernier afin de prévoir les coûts supplémentaires, pour les communes du regroupement, à la mise en place du temps périscolaire. Le prochain conseil municipal devra débattre de la continuité ou non de ce service, compte tenu de l'importance de la hausse du budget du syndicat scolaire.
- Vente Richard : La vente de la sente de Monsieur Richard s'est régularisée en décembre dernier avec la signature d'un acte notarié.
- Place de l'église : des trous de plus en plus importants se sont formés sur la place de l'église. Pour la sécurité des enfants des écoles, il faudrait intervenir au plus vite. Monsieur l'adjoint au maire se charge de contacter les entreprises afin de chiffrer le coût de ces travaux urgents.
- Cuves défense incendie : La défense incendie est terminée sur les hameaux de Longavesne et l'Essart. Il reste cependant un point très important, l'achat des terrains (ou autre formule : bail emphytéotique) sur lesquels les cuves se trouvent.
- Contrat adjoint technique : après renseignement pris auprès du centre de gestion et suite à la délibération du 19 décembre dernier, il faut créer un

poste à 12 heures hebdomadaires, et supprimer celui à 24 heures. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide la création du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 12/35<sup>ème</sup> sur la base de l'IB 330 IM 316, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 24/35<sup>ème</sup> sera supprimé après avis de la Commission Technique Paritaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Le Maire-Adjoint,  
Georges GOURLAND.